

Assemblée générale de l'Association du Corps Intermédiaire en Lettres

26 novembre 2020, 16h15, sur Zoom

Présents : Alexei Evstratov, Aliénor Vauthey, Barbara Wahlen, Brigitte Maire, Cécile Heim, Cyrille François, Dimitri Schertenleib, Dylan Bovet, Frédéric Guignard, Hélène Cordier, Jérôme Jacquin, Magali C. Bertrand, Mark Iten, Nicola Pozza, Olivier Thévenaz

Ordre du jour

1. Ordre du jour: adoption
2. PV de l'AG 2019: adoption
3. Rapport d'activités 2019-2020: adoption
4. communications du comité
 - 4.1. Mesures COVID
 - 4.2. relève et nouveau questionnaire
5. Communications des membres
6. Comptes 2019-2020: présentation, rapport des vérificateurs-trices des comptes. adoption
7. Comité 2020-2021: élection
8. Vérificateurs-trices des comptes: élection
9. Divers et propositions individuelles

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. PV AG 2019

Le PV est adopté à l'unanimité.

3. Rapport d'activité 2019-2020

CH présente le rapport avant son adoption. NP précise que le rapport est disponible sur le site de l'ACIL.

OT confirme que la commission des examens ne lui semble pas très utile dans l'état. Il faudrait modifier son fonctionnement afin de s'intéresser à des cas et non uniquement à des statistiques.

AE apporte quelques informations supplémentaires sur la commission des publications par rapport aux informations données dans le document. Son budget d'environ 15'000 chf (devrait être augmenté à 20'000 chf) permet en effet de soutenir chaque année plusieurs projets de publication (hors thèses, pour lesquelles il existe d'autres subsides), mais il semblerait que les intérêts du CI pourraient être mieux défendus, car il y a beaucoup d'implicites dans le fonctionnement de cette commission. Les personnes maîtrisant mieux les rouages de l'institution et des demandes de subside ont plus de chances de voir leurs demandes acceptées. Par ailleurs, seul·e·s les employé·e·s de l'Unil peuvent faire des demandes de subside, ce qui exclut les doctorant·e·s sans contrat. AE recommande l'intégration d'un·e membre du CI inférieur lors de la prochaine législature pour éviter que la commission ne fonctionne qu'avec des personnes qui connaissent déjà bien le système.

En ce qui concerne la commission de l'enseignement. BW précise que ses membres sont représentant·e·s des unités, pas de corps (à part les étudiant·e·s). Par ailleurs, elle apporte des précisions sur le groupe de travail sur les « crédits de tolérance », dont le rapport ne faisait pas mention. Il y a notamment eu des rapports conflictuels sur la question de ces crédits. Ces tensions ne se ressentent pas entre les enseignant·e·s, mais entre l'administration et les enseignant·e·s. Ces dernier·e·s aimeraient lutter contre les examens « passés en tolérance ». Les plans d'études de toutes les sections devraient être modifiés ces prochaines années.

AE ajoute que la question a aussi été traitée en commission d'auto-évaluation. Les personnes mandatées par le décanat se sont d'ailleurs entretenues avec le comité de l'ACIL.

L'intervention d'AE permet de signaler que seul·e·s les membres des commissions permanentes ont été contacté·e·s pour le « café-zoom ». Il faudrait à l'avenir penser à inviter aussi les membres des commissions temporaires. Dans ce sens, nous pourrions également prévoir une réunion spéciale (tous les 2-3 ans ?) avec les représentant·e·s du CI dans les commissions de nomination. Ce serait l'occasion de faire le point sur le fonctionnement de ces commissions, mais nous n'y discuterions pas de cas précis.

CH poursuit la présentation du rapport avec la partie sur les mesures COVID.

AE intervient en tant que membre du comité ACIDUL et précise que la Direction a reçu environ 500 demandes sur 1329 membres du CI au bénéfice d'un CDD. Le traitement de ces demandes est très favorable, car il n'y a eu pour l'instant que 6 refus sur les 233 premières demandes traitées. En revanche, la durée des prolongations octroyées est souvent plus courte que ce qui avait été demandé. AE explique que c'est la commission universitaire qui prend la décision des prolongations en passant par le décanat plutôt que par les supérieurs hiérarchiques directs.

OT aimerait savoir si l'ACIDUL a discuté avec la Direction de la question du financement des prolongations par les facultés. AE répond que la question s'est posée très vite, mais que l'ACIDUL a décidé de ne pas s'engager sur ce terrain pour ne pas compromettre le projet, car le plus important était que les prolongations soient octroyées. Mais il serait erroné, selon lui, de penser que ce serait un problème pour les facultés, car les prolongations devraient pouvoir être financées à l'aide des économies réalisées sur l'annulation de manifestations diverses, dont le dies academicus, en raison de la pandémie de COVID.

CF demande s'il y a vraiment un très gros surcoût ou si la plupart des cas n'allait pas être réglés en repoussant les engagements des prochain·e·s AD, 1AD et MA. Selon NP, les personnes ayant obtenu une prolongation devraient se consacrer à leur recherche, pas à l'enseignement, donc il faudrait doubler certains postes pendant la période de prolongation. BW précise que les sections peuvent jouer avec des charges de cours pour réduire les frais liés aux prolongations : on attend un semestre pour remettre le poste au concours et on fait des économies à l'aide de charges de cours. AE ajoute que la gestion des prolongations fait ressurgir la question du conflit entre les intérêts des différent·e·s membres du CI et il précise que l'ACIDUL s'intéresse avant tout à défendre les intérêts des employé·e·s actuel·le·s, moins au fonctionnement global. En défendant celles et ceux qui sont en poste en ce moment, on encourt le risque de retarder les engagements des futur·e·s AD, 1AD et MA.

CH termine la présentation du rapport en abordant les séances très positives avec la nouvelle vice-doyenne du dicastère « Relève, égalité et formation continue », Danielle van Mal-Maeder. Il en ressort 4 points principaux :

- la définition de la relève
- l'égalité sous toutes ses formes
- la mobilité
- la promotion académique et non académique.

Le rapport d'activité 2019-2020 est adopté à l'unanimité.

4. Communications comité de l'ACIL

4.1. Mesures COVID

Cette question a déjà été abordée dans la présentation du rapport. Comme il n'y a pas d'intervention des membres présent·e·s, nous passons au point suivant.

4.2. Relève et nouveau questionnaire

Un nouveau questionnaire pour prendre le pouls des membres du CI est en construction et il sera prochainement envoyé. HC explique que la différence principale avec celui de 2018 est qu'il contiendra des sous-catégories afin de poser des questions spécifiques à chaque statut.

NP présente le calendrier : le questionnaire devrait être en ligne mi-décembre et les premiers résultats pourront être exploités fin janvier.

AE rappelle l'existence d'une pétition sur la relève universitaire (<https://www.petition-academia.ch/fr/accueil/>). L'ACIL est membre de soutien de cette pétition.

En ce qui concerne les stabilisations MA→MER, AE pense que la partie est perdue : l'ACIDUL est intervenue et certains de ses membres, juristes de formation, se demandaient même si la nouvelle Directive n'était pas illégale. Malgré des discussions avec le DFJC, l'ACIDUL n'a pas été soutenue et on reste donc dans le flou et l'arbitraire.

CH revient sur la rencontre avec la vice-doyenne Danielle van Mal-Maeder pour ajouter que la question des 1AD n'est pas résolue non plus.

5. Communications des membres

JJ aimerait voir plus de « jeunes » membres dans les AG de l'ACIL, car il a l'impression de voir les mêmes têtes depuis plusieurs années. Si ces dernières sont nécessaires au bon fonctionnement de l'ACIL, il faudrait aussi que les personnes entrées en fonction plus récemment s'intéressent à la défense de leurs intérêts et participent au bon fonctionnement de l'institution en rejoignant des commissions.

AE précise que le problème du recrutement n'est pas lié à l'ACIL, mais qu'il se retrouve partout dans le monde associatif. Une des manières d'éviter les problèmes de transition lorsque plusieurs membres du comité partent en même temps serait d'avoir un·e employé·e, comme à l'ACIDUL. Un·e secrétaire général·e à un taux d'environ 20% assurerait la continuité et garantirait également la confidentialité des membres qui ne devraient alors plus s'adresser à des collègues en cas de problème, mais à un·e employé·e indépendant·e.

JJ aborde également la question des MER1 à qui l'on demande toujours plus de travail et qui doivent parfois prendre des présidences de section contre leur gré.

OT aimerait discuter du financement de colloques, suite à deux expériences vécues par des membres du CI :

1. Les colloques semblent ne plus pouvoir être organisés par des AD ou 1AD sans la supervision d'un MER ou d'un prof. Cette mesure apparaît officiellement dans le vadémécum du budget 2022, et elle a déjà été appliquée en 2021 pour au moins un cas. Cela reviendrait à dire qu'on ne peut pas faire de recherche de manière indépendante si l'on n'a pas soutenu sa thèse. C'est également un problème pour le CV.
2. Les colloques ne pourront plus être financés par plusieurs unités à partir de 2022, ce qui représente un gros problème pour l'interdisciplinarité et qui touche potentiellement plus les membres du CI, qui ont souvent plus de difficultés à obtenir de gros budgets et qui doivent grappiller de l'argent auprès de plusieurs unités. Cette mesure a déjà évolué, car il devrait finalement être possible de faire financer un colloque par deux unités.

CH demande d'où viennent ces règles. OT pense c'est un cas abordé cette année qui a poussé le Doyen à inventer la première mesure, mais que cela devient maintenant une règle intégrée dans le prochain vadémécum pour le budget. En ce qui concerne la deuxième mesure, il semblerait qu'il y ait un désir de réduire la complexité des dossiers en réduisant le nombre de sources de financement.

6. Comptes 2019-2020: présentation, rapport des vérificateurs-traces des comptes

NP précise que les comptes portent sur une année académique, soit les dépenses effectuées entre septembre 2019 et août 2020. Il n'y a cette année qu'une seule écriture comptable de 56,30 chf, ce qui porte le budget de 388,70 chf à 332,40 chf.

Il n'y avait qu'un seul vérificateur des comptes cette année : Frédéric Guignard. Il a vérifié l'écriture comptable et confirme que les comptes sont bien tenus.

Les comptes sont adoptés à l'unanimité.

7. Comité 2020-2021: élection

Sont candidat·e·s :

1. Hélène CORDIER : AD, français médiéval / coordinatrice CEMEP
2. Cyrille FRANÇOIS : MER1, français langue étrangère
3. Mark ITEN : Doctorant FNS, linguistique anglaise
4. Nicola POZZA (trésorier et webmaster) : MER2, langues et civilisations slaves et de l'Asie du Sud (Asie du Sud)
5. Dimitri SCHERTENLEIB : AD, SLAS (Asie du Sud)
6. Aliénor VAUTHEY : AD, français
7. Juliette VUILLE (présidente et secrétaire) : MA, anglais

MCB demande des précisions sur le départ de la présidente à l'été 2021. CH confirme que JV arrivera au terme de son contrat à l'été 2021 et qu'elle sera alors remplacée par un·e autre co-président·e. Elle souligne l'importance de la coprésidence dans ce contexte. OT fait un rappel de l'historique de la présidence/coprésidence au sein du comité de l'ACIL en précisant que la coprésidence a été mise en place depuis environ 2011 et que ce mode de fonctionnement est non seulement plus motivant, mais également plus performant et plus sympathique.

Tou·te·s les candidat·e·s sont élu·e·s.

8. Vérificateurs-trices des comptes: élection

Frédéric Guignard et Magali C Bertrand sont élu·e·s.

9. Divers et propositions individuelles

Frédéric Guignard demande si l'on en sait plus sur la reprise des bourses doc mobility par les facultés. CH répond que le dossier n'a pas évolué et que le comité continuera à travailler dessus. AE intervient une dernière fois en tant que membre du comité pour dire que c'était vraiment sympa de faire partie de l'ACIL et que c'est très important pour le fonctionnement de la Faculté. Il aimerait rappeler le lien entre l'ACIL et l'ACIDUL, et l'importance de conserver un bon lien. Jacob Lachat s'est présenté pour être membre de l'ACIDUL, donc s'il est élu lors de l'AG du jeudi 3 décembre, la Faculté des lettres aura toujours un membre au comité de l'ACIDUL.